

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « **Recette Anti-Gaspi** »



Article 1 : L'organisateur

La Communauté de communes des Hauts Tolosans, dont le siège est 1237 rue des Pyrénées, 31330 Grenade sur Garonne, organise un jeu concours « Recette Anti-Gaspi ».

Article 2 : Les participants

Ce concours est ouvert aux adultes résidant sur une commune de la Communauté de communes.

Article 3 : Déroulement

Les participants qui souhaitent s'inscrire doivent remplir un formulaire en ligne sur notre site internet www.hautstolosans.fr

Ils devront proposer une « *recette anti-gaspi* » avec une photographie, la liste des ingrédients et le déroulement de la recette. Une seule recette peut être proposée par foyer et doit rentrer dans une des trois catégories : entrée, plat ou dessert. Les recettes devront être envoyées par mail au déposées aux services techniques avant le vendredi 5 avril 2019.

Article 4 : Le gagnant

Le jury de la Communauté de communes choisira trois gagnants, un pour chaque catégorie.

Voici les critères qui seront pris en compte par le jury :

- fruits et légumes de saison
- produits locaux
- utilisation de restes
- faisabilité
- originalité

En cas d'égalité, le Vice Président, en charge de l'environnement et des déchets, tirera le gagnant au sort. Les recettes seront affichées lors de la journée Portes Ouvertes de la Communauté des communes le samedi 13 avril 2019 de 9h à 12h.

Article 5 : Le Lot

La Communauté de communes offrira au(x) lauréat(s) de chaque catégorie deux menus dans un restaurant sous réserve de modifications.

Article 6 : Responsabilité

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Communauté de communes ne pourrait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si le concours devait être modifié ou annulé.

Article 7 : La protection des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la Communauté de communes, 1237 rue des Pyrénées 31330 Grenade. Ces données sont destinées exclusivement à la Communauté de communes pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution du gain aux gagnants.

Article 8 : Le règlement

La participation au concours est gratuite.